



# COMMUNE DE DOMPIERRE-SUR-HELPE

DEPARTEMENT du NORD  
ARRONDISSEMENT D'AVESNES/HELPE - CANTON D'AVESNES/HELPE

13, Le Village - BP 2  
59440 DOMPIERRE-SUR-HELPE  
Tél. : 03.27.61.04.11  
[mairie@dompierrezurhelpe.fr](mailto:mairie@dompierrezurhelpe.fr)

## ARRETE MUNICIPAL TEMPORAIRE DE CIRCULATION N° 2023-01

Nous, Jean-Pierre Libert, Maire de la commune de Dompierre sur Helpe,

Vu la loi n° 82-213 du 02 mars 1982,

Vu l'arrêté ministériel du 24 novembre 1967 sur la signalisation routière, modifié par des arrêtés subséquents,

Vu le Code des Communes, art L. 131-1 et L. 132-2,

Vu l'arrêté interministériel du 15 juillet 1974 relatif à la signalisation temporaire,

Vu le Code de la Route,

Considérant que l'intérêt majeur de la sécurité et de la tranquillité publique justifient pleinement la réglementation proposée.

**Compte tenu du branchement neuf du Gaz en bord de route au 37 rue Catenier, l'entreprise CERRI exécutera des travaux de terrassement en bordure de la chaussée et la circulation sera modifiée.**

## ARRETE

**Article 1** : Les travaux seront exécutés à compter du 09 janvier 2023 pour une durée de 15 jours.

**Article 2** : La circulation sera alternée par feux tricolores.

**Article 3** : Le stationnement des poids lourds et véhicules légers sera interdit sur la portion de route concernée.

**Article 4** : La vitesse sera limitée à 30 km/h.

**Article 5** : La signalisation sera mise en place par l'entreprise CERRI.

**Article 6** : Ampliation à :

- Monsieur le commandant de la Brigade de Gendarmerie d'Avesnes sur Helpe

Fait à Dompierre-sur-Helpe,

Le ~~13 septembre 2022~~

*04 janvier 2023*  
Le Maire,

  


Jean-Pierre LIBERT